A.N.C.I. Servizi S.r.l.
Sede legale e amministrativa
20149 MILANO
Via Monte Rosa, 21
Tel. 02.438291
Fax 02. 48005833
Cap. Soc.: € 10.400 i.v.
C.F./P.I.: 07199040150
Reg. Imprese n° 229059
Trib. di Milano
R.E.A. n° 1147818

CIMAC
Centro Italiano
Materiali di Applicazione
Calzaturiera

ACCREDIA
L'ENTE ITALIANO DI ACCREDITAMENTO

PRD N° 0171 B

Membro degli Accordi di Mutuo Riconoscimento EA, IAF e ILAC

Signatory of EA, IAF and ILAC Mutual Recognition Agreements

Sede operativa: 27029 VIGEVANO (PV) - C.so G. Brodolini, 19 - Tel. 0381.84722 - Fax 0381.73393 - E-mail: info@cimaconline.com - Internet: http://www.cimaconline.com

En application de la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatif aux Equipment de protection individuelle et du décret législatif relatif daté 4ème du décembre 1992, N° 475,

L' A.N.C.I. Servizi s.r.l. a socio unico - Section C.I.M.A.C.
CENTRO ITALIANO MATERIALI DI APPLICAZIONE CALZATURIERA
Numéro d'identification communautaire 0465

délivre:

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE
MODULE B
N° 0161/23015/15

pour le modèle suivant d'équipement de protection individuelle de deuxième catégorie:

Chaussure basse de sécurité art. "JNU27 JALKICK SAS ESD"

Fabricant (voir les notes):

JALLATTE SAS

RUE DU FORT BP 5
F-30170 ST. HIPPOLYTE-DU-FORT

Vigevano, 27/11/2015

Responsable de la certification CE de EPI
du pied et de la jambe
Pietro Biglia

Responsable Technique
Giuseppe Bellotti

A.N.C.I. Servizi S.r.l.
Sede legale e amministrativa
20149 MILANO
Via Monte Rosa, 21
Tel. 02.438291
Fax 02. 48005833
Cap. Soc.: € 10.400 i.v.
C.F./P.I.: 07199040150
Reg. Imprese n° 229059
Trib. di Milano
R.E.A. n° 1147818

CIMAC
Centro Italiano
Materiali di Applicazione
Calzaturiera

ACCREDIA
L'ENTE ITALIANO DI ACCREDITAMENTO

PRD N° 0171 B

Membro degli Accordi di Mutuo Riconoscimento EA, IAF e ILAC

Signatory of EA, IAF and ILAC Mutual Recognition Agreements

Sede operativa: 27029 VIGEVANO (PV) - C.so G. Brodolini, 19 - Tel. 0381.84722 - Fax 0381.73393 - E-mail: info@cimaconline.com - Internet: http://www.cimaconline.com

1. Description de l'équipement de protection individuelle:

Catégorie du EPI: deuxième catégorie
Chaussure de sécurité pour utilisation professionnelle selon EN ISO 20345:2011
Modèle: A - Chaussure basse
Classification: I - Chaussure en cuir et autres matériaux
Série des pointures: du 38 au 47 (pointures françaises)
Forme: TRJ0361
Façonnage: injecté
La chaussure est équipé des:
embout non métallique cod. "PU00036"
insert anti-perforation non métallique cod. "SP00007"
semelle de propreté amovible cod. "TL00127"

A.N.C.I. Servizi S.r.l.
Sede legale e amministrativa
20149 MILANO
Via Monte Rosa, 21
Tel. 02.438291
Fax 02. 48005833
Cap. Soc.: € 10.400 i.v.
C.F./P.I.: 07199040150
Reg. Imprese n° 229059
Trib. di Milano
R.E.A. n° 1147818

CIMAC
Centro Italiano
Materiali di Applicazione
Calzaturiera

ACCREDIA
L'ENTE ITALIANO DI ACCREDITAMENTO
PRD N° 0171 B
Membro degli Accordi di Mutuo Riconoscimento EA, IAF e ILAC
Signatory of EA, IAF and ILAC Mutual Recognition Agreements

Sede operativa: 27029 VIGEVANO (PV) - C.so G. Brodolini, 19 - Tel. 0381.84722 - Fax 0381.73393 - E-mail: info@cimaconline.com - Internet: http://www.cimaconline.com

2. Les essais et les examens pour vérifier la conformité de l'article (conformément à art 10 de la directive 89/686/CEE – Décision 768/08/CE Module B) sont exécutés appliquant les normes harmonisées suivantes et le Règlement 1907/2006/CE Appendice XVII et autres modifications et rajouts:

- EN ISO 20344:2011 – Équipement de protection individuelle – Méthodes d'essai pour les chaussures.

- EN ISO 20345:2011 – Équipement de protection individuelle – Chaussures de sécurité.

3. Les résultats des essais et des examens sont contenus dans les rapports des essais suivants:

C.I.M.A.C.	RP 2015\2050-6-RP-2	du	27/11/2015
C.I.M.A.C.	RP 2015\2050-6-RP-3	du	27/11/2015
C.I.M.A.C.	RP 2015\2050-6-RP-4	du	27/11/2015

4. Conditions de l'équipement de protection individuelle:

La Chaussure basse de sécurité art. "JNU27 JALKICK SAS ESD" est conforme:

les exigences fondamentales pour des chaussures de sécurité indiqué dans la table 2 de la norme EN ISO 20345:2011;

les exigences additionnelles pour des applications spéciales indiqué dans la table 18 de la norme EN ISO 20345:2011:
(Catégorie S1–P)

- arrière fermé;
- propriétés antistatiques;
- capacité d'absorption d'énergie du talon;
- résistance à la perforation;
- résistance aux hydrocarbures de la semelle de marche;
- semelle de marche à crampons.

La chaussure est conforme à ce qui a prescrit par la norme EN ISO 20345:2011 au sujet de la glisser-résistance de la semelle, exigence "SRC".

Dans le modèle d'équipement de protection individuelle et ses composantes n'a pas été détectée la présence de substances dangereuses énumérées à l'annexe XVII du règlement 1907/2006/CE et modifications successives.

A.N.C.I. Servizi S.r.l.
Sede legale e amministrativa
20149 MILANO
Via Monte Rosa, 21
Tel. 02.438291
Fax 02. 48005833
Cap. Soc.: € 10.400 i.v.
C.F./P.I.: 07199040150
Reg. Imprese n° 229059
Trib. di Milano
R.E.A. n° 1147818

CIMAC
Centro Italiano
Materiali di Applicazione
Calzaturiera

ACCREDIA
L'ENTE ITALIANO DI ACCREDITAMENTO

PRD N° 0171 B

Membro degli Accordi di Mutuo Riconoscimento EA, IAF e ILAC

Signatory of EA, IAF and ILAC
Mutual Recognition Agreements

Sede operativa: 27029 VIGEVANO (PV) - C.so G. Brodolini, 19 - Tel. 0381.84722 - Fax 0381.73393 - E-mail: info@cimaconline.com - Internet: http://www.cimaconline.com

5. Marquage de l'équipement de protection individuelle:

Les informations suivants figurent dans les chaussures d'une manière claire et indélébile:

- la marque "CE"
- date de fabrication (mois et année)
- le type désignation du fabricant: JNU27 JALKICK SAS ESD
- le nombre et l'année de la norme européenne de référence: EN ISO 20345:2011 (voir les notes)
- les symboles appropriés à la protection ont fourni: S1–P–SRC (voir les notes)
- marque d'identification du fabricant: "Jallatte"
- taille.

6. Notes:

- "*mise à disposition sur le marché*" toute fourniture d'un produit destiné à être distribué, consommé ou utilisé sur le marché communautaire dans le cadre d'une activité commerciale, à titre onéreux ou gratuit.
- "*mise sur le marché*" la première mise à disposition d'un produit sur le marché communautaire.
- "*fabricant*" toute personne physique ou morale qui fabrique un produit ou fait concevoir ou fabriquer un produit, et commercialise ce produit sous son propre nom ou sa propre marque.
- "*mandataire*" tout personne physique ou morale établie dans la Communauté ayant reçu mandat écrit du fabricant pour agir en son nom aux fins de l'accomplissement de tâches déterminées.
- "*norme harmonisée*" une norme adoptée par l'un des organismes européens de normalisation énumérés à l'annexe I de la directive 98/34/CE sur la base d'une demande formulée par la Commission conformément à l'article 6 de ladite directive.
- "*accréditation*" attestation délivrée par un organisme national d'accréditation selon laquelle un organisme d'évaluation de la conformité satisfait aux critères définis par les normes harmonisées et, le cas échéant, à toute autre exigence supplémentaire, notamment celles fixées dans les programmes sectoriels pertinents, requis pour effectuer une opération spécifique d'évaluation de la conformité.
- "*évaluation de la conformité*" processus évaluant s'il est démontré que des exigences spécifiées relatives à un produit, à un processus, à un service, à un système, à une personne ou à un organisme ont été respectées.
- "*rappel*" toute mesure visant à obtenir le retour d'un produit qui a déjà été mis à la disposition de l'utilisateur final.
- "*retrait*" toute mesure visant à empêcher la mise à disposition sur le marché d'un produit de la chaîne d'approvisionnement.
- "*marquage* CE" marquage par lequel le fabricant indique que le produit est conforme aux dispositions applicables énoncées dans la législation communautaire d'harmonisation prévoyant son apposition.
- La teneur de cette Attestation d'examen CE de type est mentionnée le matériel de protection personnel examiné seulement.
- Cette Attestation d'examen CE de type peut être intégralement reproduit ; la copie doit être fidèle, lisible (si taille de pinte) et doit contenir la légende audacieux " copy VRAI ".

2015/2050-6-CECB-6